

Les différents types d'organisation

NOTIONS

- ▶ Action collective organisée.
- ▶ Gouvernement des organisations.
- ▶ Mode de contrôle des dirigeants.
- ▶ Buts de l'organisation.
- ▶ Structure de propriété.

CAPACITÉS

- ▶ Expliquer comment s'effectue le passage de l'action collective organisée à l'organisation.
- ▶ Distinguer les différents types d'organisation ainsi que leurs buts respectifs.
- ▶ Identifier les différents types de gouvernement des organisations.
- ▶ Appréhender les enjeux des différents modes de contrôle des dirigeants, notamment à travers l'analyse de la structure de propriété.

Synthèse rédigée

1. Qu'est-ce qu'une organisation ?

A. De l'action collective organisée...

- Les projets réalisables par un individu seul sont, par définition, limités par des contraintes de moyens et de temps. L'**action collective organisée** permet de dépasser ces contraintes et d'envisager des objectifs inatteignables individuellement.
- Une **action collective organisée** suppose la constitution d'un groupe d'individus partageant un ou plusieurs **objectifs communs**. Ces individus s'organisent pour l'atteindre en coordonnant les tâches de chacun, en fonction de leurs capacités respectives. La conduite d'une action collective organisée implique généralement de mobiliser des **ressources** (humaines, financières, matérielles et immatérielles) pour atteindre les objectifs fixés.

B. ...au choix d'un type d'organisation

- La création d'une organisation suppose une durée d'existence de l'action collective relativement longue, voir indéterminée dans une perspective de pérennité. Le passage de l'action collective organisée à l'organisation implique de se mettre en conformité avec les contraintes juridiques obligatoires. L'organisation bénéficie alors d'un **statut juridique** lui permettant d'être reconnue en tant que « **personne morale** », c'est-à-dire une entité juridique distincte des individus qui la compose.

- Une organisation est construite autour de son **objet social**, déclaration juridique définissant la finalité de l'organisation. Il conditionne les activités permettant à l'organisation de réaliser sa finalité. On distingue les organisations à **finalité lucrative**, c'est-à-dire celles cherchant à générer du profit, des organisations à **finalité non-lucrative**, dont le but est de satisfaire l'intérêt général sans chercher à obtenir du profit.

2. Quels sont les différents types d'organisation ?

A. Entreprise, association et organisation publique

- Les différents types d'organisation se caractérisent par leurs buts respectifs. Les **buts de l'organisation** constituent des objectifs à atteindre qui justifient son existence.

On distingue :

- les organisations à but lucratif (les entreprises), c'est-à-dire les organisations qui recherchent du profit ;
- les organisations à but non-lucratif (les associations), ne recherchant pas le profit ;
- et les organisations publiques, également à but non-lucratif.

Les buts d'une organisation peuvent être variés : une entreprise, par exemple, peut également avoir d'autres buts non-lucratifs compatibles avec son activité.

- **Les entreprises sont des organisations à finalité lucrative.** Leur but est de générer du profit afin d'assurer les ressources nécessaires à leur pérennité et de développer l'activité.
- **Les associations sont des organisations à finalité non-lucrative.** Leur but est d'apporter à leurs adhérents ou à l'ensemble de la population des biens et des services sans chercher à générer du profit. Les éventuels bénéfices réalisés par une association doivent être réinvestis dans l'activité.
- **Les organisations publiques sont des organisations à finalité non-lucrative.** Propriétés de l'État ou des collectivités territoriales, elles apportent aux citoyens des services publics (éducation, transports, santé...) visant l'intérêt général et gèrent les biens publics (espaces urbains, bâtiments et lieux publics...).

B. Structure de propriété et gouvernement de l'organisation

- Dans une organisation, le pouvoir est souvent réparti entre plusieurs individus, et les principales décisions sont prises de façon collégiale. La répartition du pouvoir de décision entre les différents propriétaires d'une organisation est appelée **structure de propriété**. La structure de propriété varie selon le type d'organisation et détermine le **gouvernement de l'organisation**.
- Au sein d'une **entreprise**, le pouvoir est détenu par les propriétaires de la société, aussi appelés **actionnaires**. Chaque actionnaire détient des parts du capital social, des « actions », de tailles variables, définissant ainsi une hiérarchie entre les différents actionnaires de l'entreprise. Afin de prendre les principales décisions stratégiques de façon collégiales, les actionnaires se réunissent de façon régulière en assemblée générale.
- Dans une **association**, le pouvoir est détenu par l'ensemble des **adhérents** de cette association. Ils se réunissent régulièrement en assemblée générale pour prendre les principales décisions.

- Dans les **organisations publiques**, le pouvoir est détenu par les **élus de la démocratie**, représentant la population. Ils organisent les services de l'État et nomment les principaux dirigeants d'organisations publiques.

Type d'organisation	Entreprise	Association	Organisation publique
Type de gouvernement	Assemblée générale des actionnaires	Assemblée générale des adhérents	Élus de la démocratie et dirigeants des organisations publiques

C. Le contrôle des dirigeants

- Les propriétaires d'une organisation ne sont pas toujours dirigeants ni même acteur dans cette même organisation. Le **contrôle des dirigeants** est un ensemble d'actions mis en place par le gouvernement d'une organisation permettant aux propriétaires de contrôler les actions des dirigeants, notamment si la politique de l'organisation ne défend pas leurs intérêts.
- Dans une entreprise, l'assemblée générale des actionnaires prend les principales **décisions stratégiques**, notamment la nomination de l'équipe dirigeante. Cette assemblée peut également décider de changer les dirigeants en cours de mandat s'ils ne satisfont pas les actionnaires. Le système de contrôle est assez similaire pour les associations : **les dirigeants sont nommés et contrôlés par l'assemblée générale** des adhérents.